

**Règlement 1195-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de modifier
les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité
(Zone Ra/a.13 - Grille 14)**

Attendu que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, paragraphe 3), adopter des règlements de zonage et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

Attendu que le Conseil municipal désire modifier les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité dans la zone Ra/a.13;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance du 6 juin 2022, une assemblée de consultation publique a été tenue le 4 juillet 2022 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que suite à cette assemblée de consultation, un second projet a été adopté le 4 juillet 2022;

Attendu qu'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum écrit a été publiée sur le site Internet et qu'aucune demande n'a été déposée à cet effet;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier lors de la séance de ce Conseil tenue le 6 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jacques Rivière, appuyé par Monsieur Jean Cormier et résolu qu'un règlement portant le numéro 1195-22 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 1195-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de modifier les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité (Zone Ra/a.13 - Grille 14) ».

Article 2

Le but de ce règlement est de modifier à la grille no. 14 les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité dans la zone Ra/a.13.

Article 3

La grille de spécification no. 14 est modifiée en conséquence et annexée aux présentes.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 1^{er} jour d'août 2022

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire